

LE FINANCEMENT PERSONNEL



C'est quoi ?

Le financement personnel ou autofinancement consiste à prendre en charge le coût du diplôme choisi, par vos propres moyens financiers. À noter que la mobilisation du CPF (Compte Personnel de Formation) sera recommandée.

Pour qui ?

Pour toutes personnes ayant la capacité financière de régler le coût de la formation ou de mobiliser son CPF.



Vous souhaitez investir dans votre formation? Vous pouvez passer par l'auto-financement !

Objectifs ?

Apprendre un métier en alternant les périodes de formation théorique et pratique ;
Acquérir une qualification grâce à des diplômes ;
Évoluer personnellement / professionnellement.



Quelle démarche ?

Un devis vous sera transmis pour toute demande, après étude personnalisée et conseils pour la mise en place de votre projet.
Une convention devra être établie avec une structure pour l'application de l'alternance (mise en pratique de la formation en structure).

Comment est financé cette formation ?

D'autres financements peuvent être mobilisés de façon complémentaire en fonction de la situation, notamment un complément par le CPF du candidat.
Pour information le candidat ne sera pas lié à un contrat de travail relatif à l'alternance. Seul les demandeurs d'emplois peuvent prétendre à une indemnisation (au cas par cas).

